ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

TGV

Question écrite n° 3009

Texte de la question

M Jean-Pierre Lapaire attire l'attention de M le ministre des transports et de la mer sur les consequences de la mise en oeuvre du TGV Tours-Vendome-Paris pour la desserte de l'agglomeration orleanaise et l'avenir du centre de triage de Fleury-les-Aubrais. L'avenir du centre de triage de Fleury-les-Aubrais pose des inquietudes aux cheminots qui craignent qu'il ne devienne une sorte d'« angle mort » puisque l'axe majeur de la desserte ferroviaire regionale sera desormais l'axe Tours-Vendome-Paris. Une partie du travail de triage realise actuellement aux Aubrais s'effectuerait desormais sur les centres parisiens et le triage n'occuperait plus aux Aubrais qu'une equipe de nuit. Les craintes pour l'emploi local sont donc tres fortes. En consequence, il souhaite connaitre l'evolution previsible de l'activite du centre de triage des Aubrais et les mesures d'accompagnement prevues si, le cas echeant, des emplois devaient etre supprimes.

Texte de la réponse

Reponse. - La SNCF s'est engagee dans le cadre du contrat de plan qu'elle a signe avec l'Etat a retablir son equilibre d'ici a fin 1989. Dans le soucis d'adapter son offre aux besoins des chargeurs et d'ameliorer sa competitivite, la SNCF s'est engagee dans une politique de reforme de l'organisation de ses transports de marchandises. A ce titre un nouveau systeme d'acheminement des wagons (ETNA) est progressivement mis en oeuvre ; il repose sur un reseau de triages polyvalents bien adapte au volume du trafic. Ce role est assure pour la zone economique en question par le triage de Saint-Pierre-des-Corps. Dans ce contexte les fonctions du triage des Aubrais evolueront vers une specialisation au traitement du trafic local. L'adaptation des moyens d'exploitation se fera en fonction du trafic ferroviaire de la zone geographique d'Orleans, les effets definitifs de la mise en service du TGV Atlantique sur l'activite economique de cette zone ne pouvant etre apprecies qu'a la longue. Des lors que des reductions d'activite devraient affecter ce chantier, il reviendra a la SNCF d'examiner au sein des instances de concertation les mesures a mettre en oeuvre pour assurer le reclassement ou la mutation des agents concernes pour que celle-ci s'effectuent dans les meilleures conditions en particulier sur la base du volontariat chaque fois que cela sera possible.

Données clés

Auteur : M. Lapaire Jean-Pierre
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3009
Rubrique : Sncf
Ministère interrogé : transports et mer
Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 septembre 1988, page 2645